

**Madame Pascale MERCIER et Madame
Claude GILLOT-DOUMOUTIER
93200 Saint-Denis**

Paris, le 1^{er} mars 2024

A rappeler dans toute correspondance :

N/Réf : [REDACTED]
Interlocutrice : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]@defenseurdesdroits.fr



Mesdames,

Vous avez saisi le Défenseur des droits d'une réclamation relative à la suppression des arrêts de bus en hyper centre de Saint-Denis.

Mes services ont procédé à l'analyse des documents en leur possession et je suis en mesure de vous informer que le Défenseur des droits a saisi les services de la mairie de Saint-Denis de votre réclamation.

Je vous précise que l'instruction de votre dossier sera d'une durée variable, en fonction des échanges qui seront nécessaires à son aboutissement.

En tout état de cause, soyez assurées que je ne manquerai pas de vous informer de l'issue réservée à votre réclamation dès que possible.

Si, parallèlement à ces démarches, vous obteniez satisfaction, je vous serais très obligée de bien vouloir m'en informer.

Je vous remercie de votre compréhension et espère être en mesure de vous présenter mes conclusions définitives dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

**La Défenseure des droits et par délégation
La Cheffe du pôle « Services publics »**

Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ? Écrivez gratuitement au Défenseur des droits

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

+33 (0) 1 53 29 22 00

www.defenseurdesdroits.fr